



* Dans le cadre des frais de maladie PC, seules peuvent être prises en comptes les mesures de soin qui ne peuvent pas être dispensées par un fournisseur de prestations admis sur la base de l'art. 51 OAMaL (organisations des soins et aide à domicile, infirmières et infirmiers reconnus par la caisse-maladie, etc.). Il s'agit par exemple de mesures de soin qui ne sont pas planifiables et qui doivent être réparties à brève échéance tout au long de la journée. Si des mesures de soin planifiables ne peuvent pas être dispensées par un fournisseur de prestations admis, cela doit être justifié au moyen d'un rapport de situation détaillé établi par Spitex.

Allocation pour impotent:

- aucune
- impotence faible
- impotence moyenne
- impotence grave

(Veuillez cocher ce qui convient).

Système d'appel d'urgence disponible

- OUI
- NON

(Veuillez cocher ce qui convient).

Données personnelles de la personne exécutante:

Nom: _____
Prénom: _____
Numéro d'assuré-e: _____
Date de naissance: _____
Adresse: _____

Formation professionnelle:

Ce formulaire doit être joint:

- Rapport médical détaillé au sujet d'aide, soins et tâches d'assistance à domicile
- Copie du contrat de travail
- Evtl. rapport de situation Spitex

Organe compétent pour recevoir la demande:

Le dossier complet doit être envoyé à l'agence AVS compétente de la commune de domicile.